

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MOUZEIL, dûment convoqué le 8 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace des Charmilles, sous la présidence de M. Daniel GARNIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Présents : M. GARNIER Daniel, Mme VAUMOURIN Katia, M. PIVETEAU Stéphane, Mme LE TEXIER Jacqueline, M. BERTHELOT Bruno, Mme BEZIER Florence, M. MOULIN Daniel, Mme BLANDIN Sylvie, M. BOUDIGUES Jean-Marc, Mme DESMARES Sabine, M. BELLEIL Gaëtan, Mme JULIENNE Marina, M. DESORMEAUX Benoît, Mme NIEL Sandrine, M. HERVOUET Mathieu, Mme RAFFIN Marie, M. LE BRESTEC Damien, Mme TRUIN Nathalie, M. PAGEAU Michel.

Pouvoirs : Mme Florence BEZIER a donné pouvoir à M. Michel PAGEAU et M. Gaëtan BELLEIL a donné pouvoir à M. Daniel MOULIN.

Mme Marie RAFFIN a été désignée secrétaire de séance.

Pour : 5

Contre : 3

Abstention : 11

### Avis sur le projet du parc éolien sur la commune de Riaillé

Monsieur Daniel GARNIER, Maire, informe les membres du Conseil Municipal de l'enquête publique en cours jusqu'au 28 décembre 2021 inclus, sur le projet de parc éolien sur la commune de Riaillé, au lieu-dit Bourg Chevreuil.

La SAS EOLA Développement a été créée, en novembre 2012, par des citoyens locaux qui ont décidé de reprendre le pouvoir sur leur territoire en relocalisant l'énergie et en participant collectivement à la transition énergétique. C'est une Société par Actions Simplifiées à capital variable dont les statuts sont de type coopératif, les décisions sont prises selon le principe une personne égal une voix. Elle réunit plus de 800 citoyens investisseurs, habitant majoritairement le Pays d'Ancenis.

Un premier projet de parc éolien citoyen de 16 MW est autorisé sur les communes voisines de Teillé et Trans-sur-Erdre.

Le 20 avril 2016, le Conseil Municipal de Riaillé a autorisé la SAS EOLA à développer le projet éolien citoyen de Riaillé Bourg-Chevreuil par 14 voix contre 2 et 1 abstention.

Ce projet de parc est situé en continuité avec le Parc éolien de Trans-sur-Erdre, actuellement en cours de construction.

Les chiffres-clés du parc éolien de Bourg Chevreuil sont :

- 3 éoliennes Enercon E126 EP3 ;
- Un diamètre de rotor de 127 mètres ;
- Une hauteur de mât de 116 mètres ;
- Une hauteur en bout de pale de 179,50 mètres ;
- Une puissance crête cumulée de à 12 MW (soit 4 MW par entité) ;
- Une production d'énergie annuelle estimée à : 29 GWh.

Chaque conseiller est invité à se positionner sur le projet.

Après avoir étudié le dossier et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- REND l'avis suivant sur le projet de parc éolien de Riailé :
  - Pour : 5 voix
  - Contre : 3 voix
  - Abstention : 11 voix.

---

Affiché en mairie le 15/12/2021

Le Maire,  
Daniel GARNIER

